

Avis public

**aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants
uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires
indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement
d'entreprise**

**Personnes
physiques et
personnes
morales**

Municipalité

Sainte-Barbe

Scrutin du

2026	06	14
année	mois	jour

résolution finale numéro 2026-03-15 pour la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par Marc-André Jodoin, pour et au nom de l'entreprise Location Francs-Tireurs Inc., concernant les lots #3 075 411 et 2 845 094, situés sur une île au nord-est de la 38e Avenue (« l'Île Raymond »), accompagnée du cahier de présentation du projet afin de permettre l'exploitation d'activités commerciales de type « marina » avec quais à emplacements multiples pour fins d'amarrage d'embarcations nautiques

OBJET :

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Chantal Girouard, greffier ou secrétaire-trésorier :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum à la date de référence

2026	03	02
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2026	05	15
année	mois	jour

**

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum, à la date de référence

2026	03	02
année	mois	jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

2026	05	15
année	mois	jour

*

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2026	05	15
année	mois	jour

**

* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance (date de référence).

** Au plus tard, le 30^e jour précédant le scrutin.

➔ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

ET

➔ aux personnes morales qui sont habiles à voter le

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'a pas perdu son droit de vote à cause d'une tutelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le
2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2026	06	14
année	mois	jour

*

2026	05	15
année	mois	jour

*

2026	05	15
année	mois	jour

**

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2026	05	15
année	mois	Jour

**

mais **au plus tard** le

2026	06	01
année	mois	jour

 (dernier jour fixé par le greffier ou secrétaire-trésorier pour présenter une demande devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire.

➔ **Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier.

Chantal Girouard	450 371 2504
Prénom et nom	Ind. rég. Numéro de téléphone
470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe, Québec	J0S 1P0
Adresse	Code postal

Signature

Donné à

Sainte-Barbe

Municipalité

, le

2026	05	06
année	mois	jour

Chantal Girouard

Greffier ou secrétaire-trésorier

* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance (date de référence).

** Au plus tard, le 30^e jour précédant le scrutin.